

عن عائشة بنت أبي بكر رضي الله عنهما قالت: كانت في
بريرة ثلاث سنن:

خَيْرْتُ عَلَى زَوْجِهَا حِينَ عَتَقْتُ.

وَأَهْدَيْ لَهَا لَحْمًا، فَدَخَلَ عَلَيَّ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ
وَالْبُرْمَةُ عَلَى النَّارِ، فَدَعَا بِطَعَامٍ، فَأَتَيْتُ بِخُبْزٍ وَأُدْمٍ مِنْ أَدَمَ

الْبَيْتِ، فَقَالَ: أَلَمْ أَرِ الْبُرْمَةَ عَلَى النَّارِ فِيهَا لَحْمٌ؟ قَالُوا: بَلَى، يَا
رَسُولَ اللَّهِ، ذَلِكَ لَحْمٌ تُصَدِّقُ بِهِ عَلَى بَرِيرَةَ، فَكْرَهْنَا أَنْ

نَطْعَمَكَ مِنْهُ، فَقَالَ: هُوَ عَلَيْهَا صَدَقَةٌ، وَهُوَ مِنْهَا لَنَا هَدِيَّةٌ.

وَقَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فِيهَا: إِنَّمَا الْوَلَاءُ لِمَنْ أَعْتَقَ».



'Ā'ishah bint Abî Bakr (qu'Allah l'agrée, elle et
son père) évoqua le cas de Barîrah (qu'Allah
l'agrée) qui donna lieu à trois traditions



prophétiques : lorsqu'elle fut affranchie, elle eut le choix de rester, ou non, avec son mari et on lui offrit de la viande. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) entra chez lui alors qu'une marmite était sur le feu. Il demanda à manger et on lui présenta du pain et de la sauce qu'il y avait dans la maison. Puis, il dit : « N'ai-je pas vu une marmite contenant de la viande sur le feu ? - On lui répondit : Oui, ô Messenger d'Allah ! C'est de la viande qui a été offerte en aumône à Barîrah, alors il nous a déplu de t'en donner. - Le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit : C'était une aumône pour elle mais un cadeau pour nous de sa part ! » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a aussi dit au sujet de Barîrah : « Le droit de tutelle ne revient qu'à celui qui affranchit. »

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim
Jugement : Authentique